



Coordination nationale des Syndicats Cgt du groupe Air Liquide

Montreuil, le 25 février 2020

- PÉTITION - Revalorisation prime équipes des établissements industriels ALFI

Le 2 août 2019, la CGT a demandé l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation de la prime 2*8 des établissements industriels ALFI IM.

Actuellement elle s'élève à 3,7% du 12^{ème} de la rémunération annuelle (ancienneté comprise) tout en ne pouvant pas être inférieure à 3,7% du salaire mini du coefficient 205 soit 68,2€.

Les négociations s'ouvrent courant Mars et la Direction Générale souhaite discuter du temps de travail, focalisée sur les établissements industriels de la zone Ouest qui servira de base pour l'ensemble des autres sites industriels en France.

Lors de cette paritaire, la CGT demande à négocier un accord national incluant une revalorisation de cette prime d'équipes en la portant à:

- 12,65% du 12^{ème} de sa rémunération annuelle (ancienneté comprise) tout en ne pouvant pas être inférieure à 12,65% du salaire mini du coefficient 205 soit 233€.
(prime prévue dans l'accord 2000 concernant les sites ALFI LI)

Par ma signature,

je déclare être salarié travaillant en 2*8 ou 2*7 et soutenir la revendication de la CGT sur la revalorisation de la prime de poste.

NOM	PRÉNOM	SITE	SIGNATURE

**LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS
POUR CONTACTER LA CGT**

• J.M Poupon (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ jean-michel.poupon@airliquide.com

☎ 06 70 27 76 75

• Eric Chopinaud (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ eric.chopinaud@airliquide.com

☎ 06.63.59.09.54



[Coordination Cgt Du Groupe Air Liquide](#)